

Réponse à la question DQ 22

Dans son mémoire (DM62, p. 5), le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches a soulevé la question suivante : « compte tenu de l'augmentation du raffinage de la raffinerie Jean-Gaulin, le CRECA demande à la compagnie Ultramar de spécifier si, dans les prévisions futures de transport, les volumes de produits pétroliers envoyés vers Maitland et Chatham augmenteront ». Le promoteur peut-il transmettre cette information à la commission ?

La taille des marchés desservis par le terminal de Maitland en Ontario et celui de Chatham au Nouveau-Brunswick étant petite, il n'y a que très peu d'opportunités d'accroissement du volume livré dans ces deux marchés.